

COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Sauveur, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le mardi 23 juin 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
M. BALESTAS	Délégué Suppléant	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
MM VILLARD, GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
Mme GAILLIARD, M. BELLE	Délégués Suppléants	St Sauveur
M. FERLIN	Délégué Titulaire	Têche
M. FALQUE	Délégué Suppléant	Têche

Etaient excusés :

Mme PELLINI	Déleguée Suppléante	St Marcellin
M. CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Le Cabinet Alp'Etudes fera le point sur l'étude « aménagement du bassin versant de la Cumane »
- 2) Point sur la construction de la nouvelle station d'épuration
- 3) Point sur la convention entre le SIVOM et la Fromagerie du Dauphiné
- 4) Modifications statuts SIVOM
- 5) Point sur les itinéraires cyclables
- 6) Questions diverses

Le point 1 de l'ordre du jour est annulé. En effet, le Cabinet Alp'Etudes rencontre le groupe de travail et les partenaires concernés le 25 juin 2009. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical (15 juillet 2009).

Projet Center Parc

Le Président regrette que le Comité Syndical ait eu connaissance de l'effort demandé aux collectivités par l'article paru dans la presse et non par sa voix.

Il rappelle que le projet Center Parc, qui comprend 1000 cottages et des équipements collectifs, génère un investissement de 387 M€ HT auquel il convient d'ajouter 19 M€ HT par an de retombées économiques (consommation de l'exploitant et des salariés).

Il engendrera la création de 700 emplois pérennes (468 ETP) pour l'exploitation du site et de 80 emplois induits dans la sous-traitance locale. Il permettra aussi de créer 750 emplois, dont la moitié recrutés sur place, durant les 2 années du chantier.

Initialement, le CG 38 avait été sollicité à hauteur de 15 M€, au même niveau que la Région Rhône-Alpes, principale collectivité compétente.

Note du DGS du CG 38 à Monsieur le Président du CGI :

« Le plan de financement qui nous est désormais présenté, ci-après, n'est pas acceptable.

	Pierre & Vac.	Région	CGI	Roybon et C.C.	Syndic. Galaure	Autre	Total
Center Parc	367 M€	5 M€	15 M€				387 M€
Eau			4,3 M€		5,2 M€		9,5 M€
Assainissement			2,8 M€		5,0 M€	1,4 M€	9,2 M€
Epuration			1,0 M€		2,3 M€		3,3 M€
Déviation Roybon			5,3 M€				5,3 M€
Autre voirie			1,0 M€				1 M€
Total invest. public	0 M€	0 M€	14,4 M €	0 M€	12,5 M €	1,4 M€	28,3 M €
Total général	367 M€	5 M€	29,4 M €	0 M€	12,5 M €	1,4 M€	415,3 M€

Il ne respecte plus la parité voulue entre le Département et la Région, qui semble vouloir intervenir à hauteur de 5 M€.

Il comporte 28,3 M€ d'investissements publics d'accompagnement, montant bien supérieur aux prévisions initiales et pour lequel le Département (sans la Région) est largement sollicité, aggravant encore le déséquilibre entre collectivités. Au total, le Département est sollicité à hauteur de 29,4 M€, à comparer aux 5 M€ que comptent la Région qui est la principale collectivité compétente.

Il nous est présenté au moment où la crise réduit les capacités financières du Département, avec une perte prévisible d'environ 50 M€ sur les recettes des droits de mutation ».

Jean-Michel REVOL explique que dans ce contexte, le CG 38 a souhaité revoir la répartition des contributions publiques :

- rétablir la parité entre la Région et le Département sur l'investissement de Pierre & Vacances, étant précisé que cette parité ne sera qu'apparente, puisque le Département interviendra aussi sur les investissements publics d'accompagnement ; sur ce point **notre mode opératoire est de laisser Pierre & Vacances négocier avec la Région en affichant que notre contribution sera identique à celle de la Région ;**

- rééquilibrer les contributions des collectivités locales pour soulager le Département et pour limiter l'augmentation du prix de l'eau à un niveau raisonnable, en demandant :

- au SIVOM de Saint-Marcellin, de financer le surcoût de la station d'épuration de Saint-Marcellin à hauteur de 2,3 M€ (montant du surcoût de 3,3 M€ réduit de la subvention du Département de 1 M€), car le canton de Saint-Marcellin bénéficiera largement des nouveaux emplois et des visites touristiques des clients de Center Parc ;

- au tandem commune de Roybon - Communauté de communes, de contribuer au financement à hauteur de 5 années des recettes fiscales, soit 12,6 M€ (règle appliquée aux collectivités sur des projets équivalents comme Crolles 2 et Nano 2012).

Cette dernière contribution pourrait prendre la forme :

- du financement de la déviation de Roybon (5,3 M€) qui serait classée dans la voirie départementale après réalisation, ce qui allègerait d'autant la charge du Département.

- d'une contribution aux réseaux d'eau et d'assainissement (7,3 M€), pour alléger la charge du Syndicat de la Galaure, totalement répercutée dans le prix de l'eau.

Pour le rééquilibrage des contributions des collectivités locales, une réunion a été tenue avec Christian Pichoud, Vice-président en charge du Tourisme, Thierry Vignon, DGS, Jean-Michel Revol et Marcel Bachasson, mercredi 10 juin.

Une autre rencontre a eu lieu le 19 juin avec les représentants du Conseil Général qui demandent au SIVOM de prendre en charge la part « SIEG » des investissements sur la station d'épuration.

Le SIEG nous a informés, par courrier en date du 16 juin 2009, qu'il avait retenu la solution des rejets à la station d'épuration du SIVOM, cette décision sera validée lorsque le montage financier sera accepté par tous les partenaires concernés.

Il est rappelé que le SIVOM n'est pas concerné par le coût du tracé de rejets.

Il est présenté une synthèse générale des coûts d'assainissement ainsi qu'un tableau comparatif à partir des nouvelles hypothèses de répartition des dépenses et des subventions.

Ce comparatif explore les solutions :

- sans raccordement du SIEG

- avec raccordement du SIEG et une répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement au prorata des EH « réservés » dans l'opération avec un tarif uniforme à l'EH pour tous
- avec raccordement du SIEG, avec l'affectation au SIVOM des investissements « SIEG » et une répartition des coût de fonctionnement au prorata des équivalents/habitants « réservés » dans l'opération

Si le SIVOM devait supporter une telle dépense, le Comité Syndical souhaite que des recettes soient apportées et émet plusieurs hypothèses : reversement par convention d'une partie de la taxe de séjour, taxe foncière ou fonds de concours. Il souhaite également que toutes les structures concernées participent aux dépenses.

Le Président rappelle les retombées économiques sur l'ensemble du territoire, la création d'emplois (durant le chantier et à l'ouverture du Center Parc) la filière agricole...

Sur le collecteur « amont » de raccordement entre Roybon et le système du SIVOM, le taux de subvention accordée à la Communauté de Communes de Vinay passerait de 45 % à 30 % sur sa participation. Albert BUISSON indique que, l'opération ne devenant plus financièrement intéressante pour elle, la CCV se désengagerait du projet tout en maintenant sa demande de participer au traitement complémentaire des boues d'une part et de réserver une capacité de 1500 EH dans la station de traitement d'autre part pour un raccordement futur de Chasselay et Varacieux.

Monsieur FEUGIER (délégué de la commune Saint-Vérand) souhaiterait connaître les coûts de fonctionnement et d'investissement d'un tracé vers la vallée du Rhône semble t-il moins éloigné.

Le Président propose que, sur tous ces points, nous puissions accueillir Monsieur J.M. KLOTZ (Pierre et Vacances) et les services du Conseil Général.

Nouvelle station d'épuration

Une rencontre a eu lieu le 5 juin 2009 entre avec l'AREA et la DDAF concernant la pose d'un collecteur le long de la Cumane entre la station d'épuration et l'Isère. La DDAF sera invitée prochainement pour confirmer sa position.

Convention SIVOM/Fromagerie du Dauphiné

Monsieur VILLARD rappelle le mauvais état du collecteur suite aux rejets de la fromagerie.

Il convient d'établir très rapidement une convention entre le SIVOM et la fromagerie.

Georges BOURGEAT expose un projet.

La participation annuelle de la fromagerie est comprise actuellement entre 35 000 et 40 000 €.

Le Comité Syndical décide d'appliquer un coefficient de dégressivité afin que la participation annuelle soit comprise au maximum à 150 000 € et au minimum à 100 000 €.

Si la direction de la fromagerie n'accepte pas cette proposition, les rejets ne seront plus autorisés à la station d'épuration et le projet de la nouvelle station sera diminué de 4 000 E/H.

Statuts SIVOM

Suite aux informations de l'Association des Maires et de la Préfecture, il s'avère que si le SIVOM adhère au Syndicat Mixte du Sud-Grésivaudan la procédure sera longue et complexe.

Les modifications dans la composition du syndicat donnent lieu à une délibération du comité syndical et des communes membres pour qu'il en soit pris acte. Les statuts du syndicat sont revus en conséquence. Les modifications sont, par ailleurs, constatées par arrêté préfectoral. Le syndicat devient, par application du mécanisme de substitution, syndicat mixte et relève des dispositions de l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Comité Syndical souhaite donc suivre la procédure la plus simple.

Il conviendra de se prononcer sur les compétences et les contributions.

Itinéraires cyclables

Georges BOURGEAT expose au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 18 juin avec les représentants du Conseil Général.

Chaque commune doit présenter avant fin juillet ses projets d'itinéraires.

Il conviendra que le SIVOM établisse son propre cahier des charges pour établir les caractéristiques techniques.

La séance est levée à 22 h 40.

Fait à Saint-Marcellin, le 26 juin 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL